

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 28/9/2017 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 20/9/2017.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 31 août 2017 : Approbation
2. Patrimoine communal : Construction de la nouvelle Maison communale : Report de la date d'ouverture des offres : Ratification
3. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2018 : Approbation
4. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2017 : Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Approbation
5. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2018 : Approbation
6. Budget de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2018 : Approbation
7. Budget de la Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2018 : Approbation
8. Budget de l'Eglise Protestante de Gembloux : Exercice 2018 : Approbation
9. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2017 : Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Prorogation du délai de tutelle : Approbation
10. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2018 : Prorogation du délai de tutelle : Approbation

11. Rentrée scolaire 2017-2018 : Rapport de l'Echevin de l'Enseignement

A HUIS-CLOS

12. Enseignement : Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type I)
13. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
14. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
15. Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire à temps partiel (7 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
16. Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère
17. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
18. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
19. Désignation d'un maître de langue moderne temporaire à temps partiel (18 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
20. Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une institutrice maternelle définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
21. Désignation d'un maître de langue moderne temporaire à temps partiel (23 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
22. Désignation d'un maître de langue moderne temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

1. /

2. Dans le dossier de la construction d'une nouvelle Administration communale adaptée aux défis du 21^e siècle, le Conseil a approuvé en séance du 18 mai 2017 le cahier spécial des charges, l'avis de marché et le devis estimatif de cet imposant investissement immobilier.

La séance d'ouverture des offres, fixée initialement au 22 août 2017, a été postposée au 4 septembre 2017 de manière à permettre à chaque soumissionnaire potentiel de remettre une offre parfaitement étudiée, avant d'être à nouveau modifiée et portée au 18 septembre 2017.

Aujourd'hui, devant l'afflux de nouvelles questions et sollicitations de précisions diverses, il semble judicieux de prendre le temps de réexaminer l'ensemble des documents, essentiellement techniques, de ce marché afin de corriger les éventuelles erreurs ou imprécisions résiduelles de manière à tarir la source des interrogations reçues en provenance des entreprises intéressées à remettre une offre.

La nouvelle échéance proposée est fixée le 27 novembre 2017.

3. En 2016, le Collège opérait la constatation chiffrée que les dotations communales aux Fabriques d'église ne cessaient de croître au point de présenter une marge de progression de 62 % entre 2010 et 2016 alors que dans le même temps, l'aide financière accordée au CPAS ne s'accroissait que de 9 %.

Diverses réunions ont dès lors rassemblé Autorités communales et membres de ces organismes pour tenter de mettre en place un mécanisme de subventionnement de ces structures, destiné à concilier les exigences financières des premières et les besoins de fonctionnement des seconds.

Dans cette optique, une phase importante a consisté à confier au BEP la réalisation d'un scanner de l'état des différents bâtiments affectés au culte aux fins d'établir par la suite un agenda raisonnable et objectif de réalisation des rénovations qui s'avèreraient indispensables.

Dans l'attente du résultat de cette étude, il a été convenu entre les parties concernées par ce dossier de ne plus renseigner pareils montants de travaux dans les budgets annuels. Il en résulte bien entendu une forte diminution des participations communales.

Recettes : 52.863,34 €	Dépenses : 52.853,34 €	Solde : 0 €
------------------------	------------------------	-------------

Participation communale : 20.325,20 € (54.401,64 € en 2016 et 47.149,56 € en 2017)

4.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	19.005,59 €	19.005,59 €	0
Diminution des crédits	4.040,00 €	/	-4.040,00 €
Augmentation des crédits	4.040,00 €	/	4.040,00 €
Nouveau budget	19.005,59 €	19.005,59 €	0

La participation communale est portée de 11.590,22 € à 15.630,22 e pour compenser la différence de 4.040,00 € sur le résultat présumé 2016.

5.

Recettes : 15.446,39 €	Dépenses : 15.446,39 €	Solde : 0 €
Participation communale : 850,46 € (25.632,68 € en 2016 et 15.630,22 € en 2017)		

6.

Recettes : 21.217,51 €	Dépenses : 21.217,51 €	Solde : 0 €
Participation communale : 13.418,07 € (18.286,03 € en 2016 et 17.564,36 € en 2017)		

7.

Recettes : 32.072,04 €	Dépenses : 32.072,04 €	Solde : 0 €
Participation communale : 28.405,17 € (52.265,68 € en 2016 et 25.912,82 € en 2017)		

8.

Recettes : 23.321,00 €	Dépenses : 23.321,00 €	Solde : 0 €
Participation communale : 1.303,75 € (763,63 € en 2016 et 1.259,40 € en 2017)		

9-10. Le Conseil Communal s'est vu confié par le décret du 13 mars 2015, la qualité d'Autorité de tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Pour exercer cette mission, il dispose d'un délai de 40 jours, prorogeable de moitié, qui commence à courir dès réception de toutes les pièces justificatives requises de la Fabrique d'Eglise concernée d'une part, et de la décision de l'Organe représentatif agréé d'autre part.

La Fabrique d'Eglise d'Emines a remis à l'Administration communale tant sa modification budgétaire au service ordinaire 2017 que son budget 2018 ainsi que les pièces justificatives le 30 août 2017.

En fonction du planning des séances du Conseil, il serait judicieux d'actionner la possibilité légale de prolonger le délai de tutelle de 20 jours afin d'éviter la forclusion en raison de la latitude laissée à l'Organe représentatif agréé d'émettre sa position pour le 19 septembre 2017 au plus tard.

11. /